



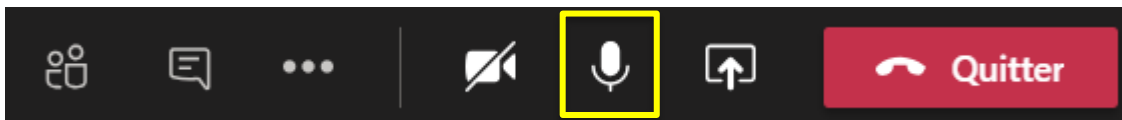
ORGANE DE CONSULTATION DU BASSIN DE MOBILITÉ DE LUXEMBOURG

SÉANCE ÉLECTRONIQUE

Jeudi 28 octobre 2021

Quelques consignes pour cette séance

1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à utiliser le fil de cette conversation pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



Ordre du jour

1. Introduction (5')

Tour des participants

2. Follow up des avis précédents de l'Organe (10')

Avis

3. Réseau structurant intercommunal (45')

Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal, incluant la création d'une connexion transfrontalière depuis Sedan

Info

4. Réseaux TEC (20')

Redéploiement de la zone de Florenville: démarche publique et de participation citoyenne

Avis

5. Réseau structurant ferroviaire (5')

Prochaines adaptations opérationnelles de l'offre SNCB

Info

6. Infrastructures de transport public (20')

Abris voyageurs et stationnement vélo

Info

7. Divers (20')

Info

1. Introduction

Tour des participants

MEMBRES

- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- Président de l'OCBM Luxembourg
 - Alexandre PETIT
- Cabinet du Ministre Philippe HENRY
 - Cellule Mobilité : Jérôme WIBRIN (Conseiller)
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction des routes du Luxembourg: Pol FLAMEND
 - Autorité Organisatrice du Transport : Ysaline PASQUASY (secrétariat OCBM)
Martin DUFLOU (Expert-Directeur AOT)
Justine MARNEFFE, Marie VIDOTTO (intervenants)
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Philippe THIOUX (Directeur exécutif de la Direction territoriale)
 - Daniel DAVIN (Directeur opérationnel d'exploitation)
 - Pascal COIBION (Directeur exploitation Luxembourg)
 - Christophe LEURIDENT (Directeur Mobilité)

INVITES

- Autre commune
- Opérateur de Transport de Wallonie
 - Administrateurs/trices
- Représentants des usagers
 - Anna TINEBRA (Tous à pied)
 - Navetteurs.be
 - Mathieu ANGELO (CAWAB)
- SNCB
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Alain PIRON (Expert, Chef de projet bassin de mobilité)
 - Charline MINON
- Forem:
 - Sylvain LAMBINET (Chargée de relations aux opérateurs)

Petit test



2. Suivi des avis précédents de l'Organe

Pour avis

3. Réseau structurant intercommunal Express

3.1. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal, incluant la création d'une connexion transfrontalière depuis Sedan

Pour avis

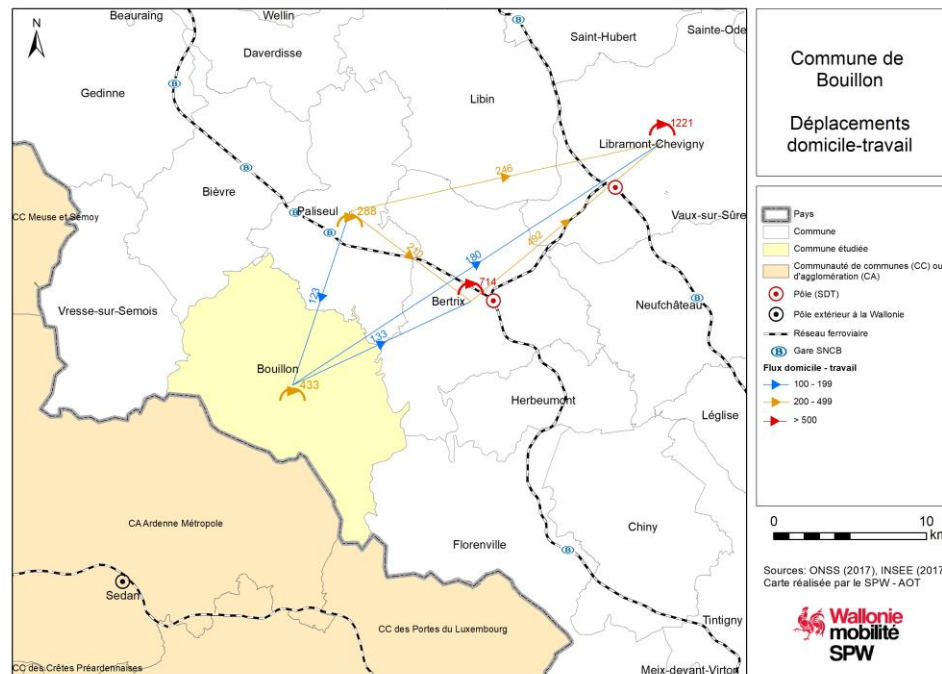
3.1. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal

Document préparatoire transmis

Demande de mobilité

- Flux pour motifs de travail, d'étude et scolaire orientés vers Bertrix et Libramont principalement

➔ Bertrix et Libramont, principaux pôles de destination



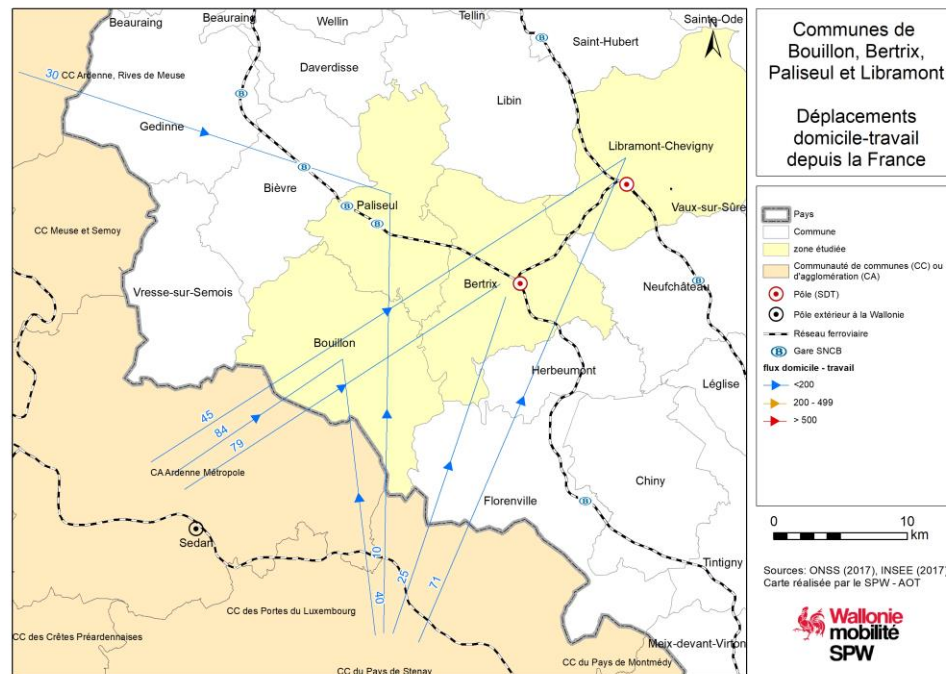
3.1. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal

Document préparatoire transmis

Demande de mobilité

- Flux pour motifs de travail, d'étude et scolaire orientés vers Verviers principalement

➔ Bertrix, pôle principal de destination

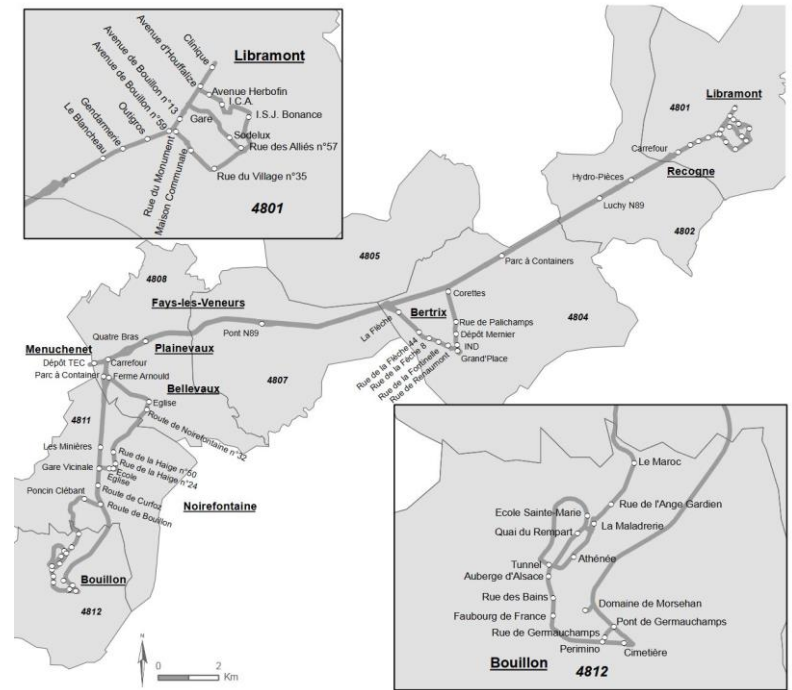


3.1. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal

Document préparatoire transmis

Offre de mobilité

- SNCB Bertrix – Libramont:
 - 2 trains/h/sens de 6h à 22h
 - Dont 1 train liaisonnant Paliseul
- Ligne TEC 8:
 - Entre 1 et 2 bus/h de 6h à 20 h
 - 1 bus/2h les weekend
- SRM: min 1 bus par heure par sens en période de vacances scolaires



TEC

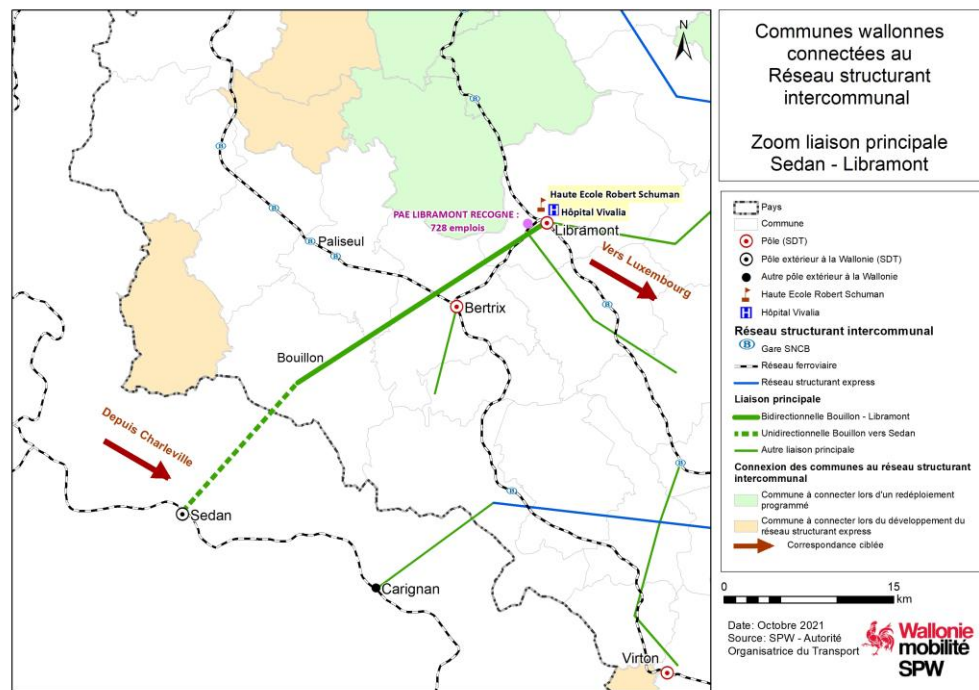
3.1. Connexion de Bouillon au réseau structurant intercommunal

Document préparatoire transmis

Sedan - Bouillon - Noirefontaine - Plainevaux - Fays-les-Veneurs - Bertrix – Libramont

Amélioration de l'offre existante:

- 1 bus/h/sens en semaine de 6h à 20h
- 1 bus/2h/sens le samedi
- Depuis Sedan vers les pôles
 - Unidirectionnelle en heures de pointe (6h-9h et 16h-19h)
 - Bidirectionnelle le weekend
- Dessert le PAE Recogne, l'Hôpital Vivalia, le pôle étudiant Robert Schuman, Château-Fort de Bouillon
- Permet de rejoindre
 - Prioritairement Luxembourg-Ville via une correspondance IC en gare de Libramont
 - Si possible, connexion de Charleville-Mézières (et Paris) au territoire belge via une correspondance en gare de Sedan



3.1. Proposition d'avis de l'Organe de Consultation

L'Organe émet un avis favorable sur l'amélioration de l'offre cible de la liaison structurante principale Bouillon - Noirefontaine - Plainevaux - Fays-les-Veneurs - Bertrix – Libramont et son extension transfrontalière depuis Sedan pour laquelle des contacts sont en cours avec l'Autorité organisatrice française compétente.

Sur cette base, la commune de Bouillon sera considérée au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe demande à l'OTW d'étudier opérationnellement l'amélioration et l'extension de l'offre de sa ligne 8 sur cette base.

4. Réseaux TEC

4.1. Redéploiement de la zone de Florenville: démarche publique et de participation citoyenne

Pour information

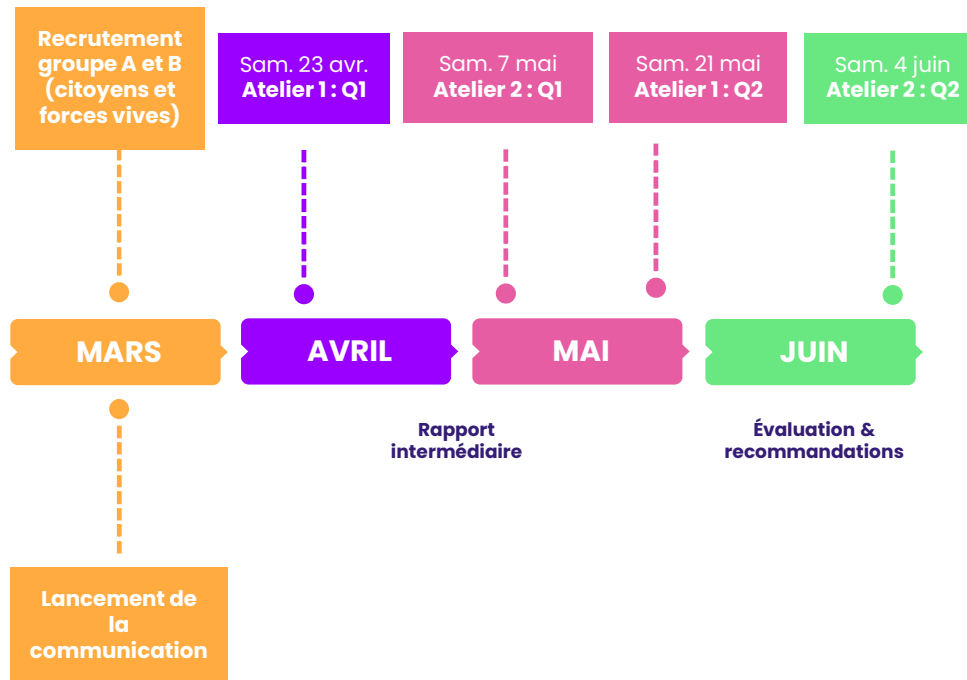
Information et consultation citoyenne

Redéploiement de l'offre de transport public
Zone de Florenville

Notre rôle

- Organisation du Comité de pilotage
- Plans de communication
- Conseil et support aux communes pour l'organisation de l'information publique et la communication
- Composition des panels représentatifs
- Préparation et organisation des ateliers consultatifs par quadrant
- Organisation du Comité de Pilotage de clotûre
- Information publique du réseau mis en oeuvre

Calendrier proposé – Florenville



Votre rôle

Recrutement (par ex : définition des forces vives à recruter, définition de l'action concrète des TEC dans la phase de recrutement, etc.)

Ateliers délibératifs (par ex : aide à la formulation de la charte de participation ; salles avec logistique adéquate :micros, flipcharts, murs blancs... ; catering : café, sandwich... ; présence de représentants des communes ; etc.)

Communication (par ex : relais par les communes dans leurs journaux communaux ; utilisation des panneaux d'information publique ; etc.)

Plateforme (par ex :charte graphique et visuels pour illustrer les processus participatifs ; passage en revue de la politique de confidentialité et des conditions générales d'utilisation de la plateforme ; rédaction d'une contenu de présentation général de la plateforme ; modification de l'URL de la plateforme [optionnel]...)

5. Réseau structurant ferroviaire

Pour information



Plan de transport 12/2020 - 2023

Projets implémentés à partir de décembre 2021



Amélioration des amplitudes à partir de décembre 2021

PROVINCE DE NAMUR ET DU LUXEMBOURG

Adaptation proposée	N° relation	N° train	Caractéristiques	Horaires 13-12-2020				N° train	Nouvel horaire 12-12-2021			
Nouveau P7626 Rochefort-Jemelle - Ciney	P		Lundi au vendredi					7626	Rochefort-Jemelle	04:36	Ciney	04:57
Nouveau IC16 4645 Luxembourg - Arlon	IC16		Samedi au dimanche	-	-	-	-	4645	Luxembourg	22:10	Arlon	22:31
Nouveau IC16 4646 Luxembourg - Arlon	IC16		Samedi au dimanche	-	-	-	-	4646	Luxembourg	23:10	Arlon	23:31

6. Infrastructures de transport public : Abris voyageurs et stationnement vélo

Pour information



Abri voyageurs

3 types d'abris

- A. Publicitaires / non subsidiables
- B. Standards / subsidiables
 - Alu
 - Bois
 - Béton
- C. Non-standards / subsidiables sous conditions
 - Abris non-standards
 - Constructions locales
 - Réhabilitation d'anciens bâtiments, couplage avec cabine électrique,...

Abris non subsidiables

- La Commune consulte les sociétés spécialisées
- Passage d'une convention entre les 2 parties
- Demande d'avis au TEC au sujet de l'emplacement futur de l'abri
- Accord du TEC (A.R. du 15/09/76 "Règlement sur la police des transports...", Art.4 § 5 : Aucun abri ne peut être placé sans l'avis favorable de l'exploitant)
- Fourniture, placement (obligation de prévenir le TEC du planning pour mise à jour signalétiques) et entretien effectués **gratuitement** par la société spécialisée



Abris subsidiables

- Subsidiation OTW à hauteur de 80 %
- Procédures de subsidiation différentes selon le type d'abri:

=> Abris standards

OTW commande l'abri et le fait placer

La Commune ne paie que les 20% à sa charge

=> Abris non-standards

La Commune commande, paie et fait placer l'abri

OTW rembourse, après réception conforme, les 80%

à sa charge

▪ *Subside limité au montant du subsidy accordé pour un abri standard de surface équivalente*

▪ *Si la facture est inférieure, le subsidy sera alors de 80% de cette facture*





Conditions techniques minimales à respecter pour octroi du subside



Être muni d'un panneau latéral vitré permettant :

- aux voyageurs de voir le bus arriver
- aux conducteurs d'acter la présence de passagers

Être muni d'1 valve horaire minimum

Être muni d'un banc
(ou dispositif similaire)

Être en recul de min. 1m20
du bord de voirie

Être muni d'une poubelle

Être Accessible PMR



Accessibilité PMR =>
le niveau intérieur de l'abri doit
être de niveau avec les abords



ne pas oublier de prendre en considération le cheminement jusqu'à abri pour améliorer l'accessibilité du PMR au bus

Éléments principaux de la convention



- ✓ *Mise à disposition gratuite de l'emplacement choisi après étude OTW/Commune*
- ✓ *OTW subsidie 80% du coût de l'abri.*
- ✓ *La commune doit entretenir les abris durant 12 ans*

- nettoyage régulier de l'abri (lavage des vitres ou panneaux, du siège, des valves, du socle en béton, crépines des descentes d'eau, etc.) et l'égouttage du toit.



- il est pourvu au remplacement des vitres ou panneaux brisés ou à la remise en état d'autres dégradations, dès leur constatation.

- Vidange fréquente de la poubelle, enlèvement affichage sauvage, effacement tags ;

Rmq: si un abri est à placer en remplacement d'un existant, l'évacuation et le démontage de l'abri à remplacer est à charge de la commune (propriétaire).

REMARQUES & DISPOSITIONS LOCALES:



Une convention de nettoyage peut-être conclue entre le TEC et la Commune, la société de nettoyage est une société économique ou de travail adapté et est désignée par procédure négociée.



En province de Luxembourg, 13 communes sont concernées: Arlon, Aubange, Bouillon, Chiny (jusqu'au 30/6), Florenville, Herbeumont, Léglise, Libin, Marche, Messancy, Saint-Hubert, Saint-Leger et Virton



-Il existe un stock de pièces de rechange à l'OTW. Les pièces sont revendues au prix courant

Stationnement vélos aux arrêts

Système existant

- La Commune demande un accord de principe à l'OTW
- L'OTW analyse la demande



Un permis d'urbanisme est à introduire par la Commune dans les cas suivants:
abri pour vélos / box / tambour

- La Commune passe le marché public de fourniture et placement des stationnements pour vélos
- Après placement, l'OTW transmet une convention à la commune (droits et obligations des parties, dont la maintenance)



L'OTW s'engage à subventionner 80% du coût

(max 80% du coût moyen de l'équipement déterminé annuellement par l'OTW)

En résumé: similaire à la procédure abri

Combiner vélo et bus Express?

**Rendre le réseau Express encore plus attractif
et favoriser le report modal :**

- Combiner le vélo et le bus Express
- Laisser son vélo à un endroit sécurisé
- Tarification intégrée



- Prioriser l'équipement aux terminus, aux pôles, aux gros arrêts, demandes avérées localement
- Simplifier la Gouvernance (rôles des acteurs, subsides, marchés publics, ...)
- L'accompagnement proposé par le TEC :
 - Aider les communes à sélectionner les arrêts (grille d'analyse existante).
 - Sélectionner les équipements le long d'une ligne bien précise traversant plusieurs Communes.

- Faciliter la tâche aux communes : octroi du Permis d'Urbanisme : lancer une demande de simplification comme pour les abribus (démarche à lancer par le TEC)
- Créer un catalogue comme pour les abribus, précisant les latitudes et contraintes des communes
- Mettre en oeuvre un plan de communication sur la présence des boxes

Réflexions en cours

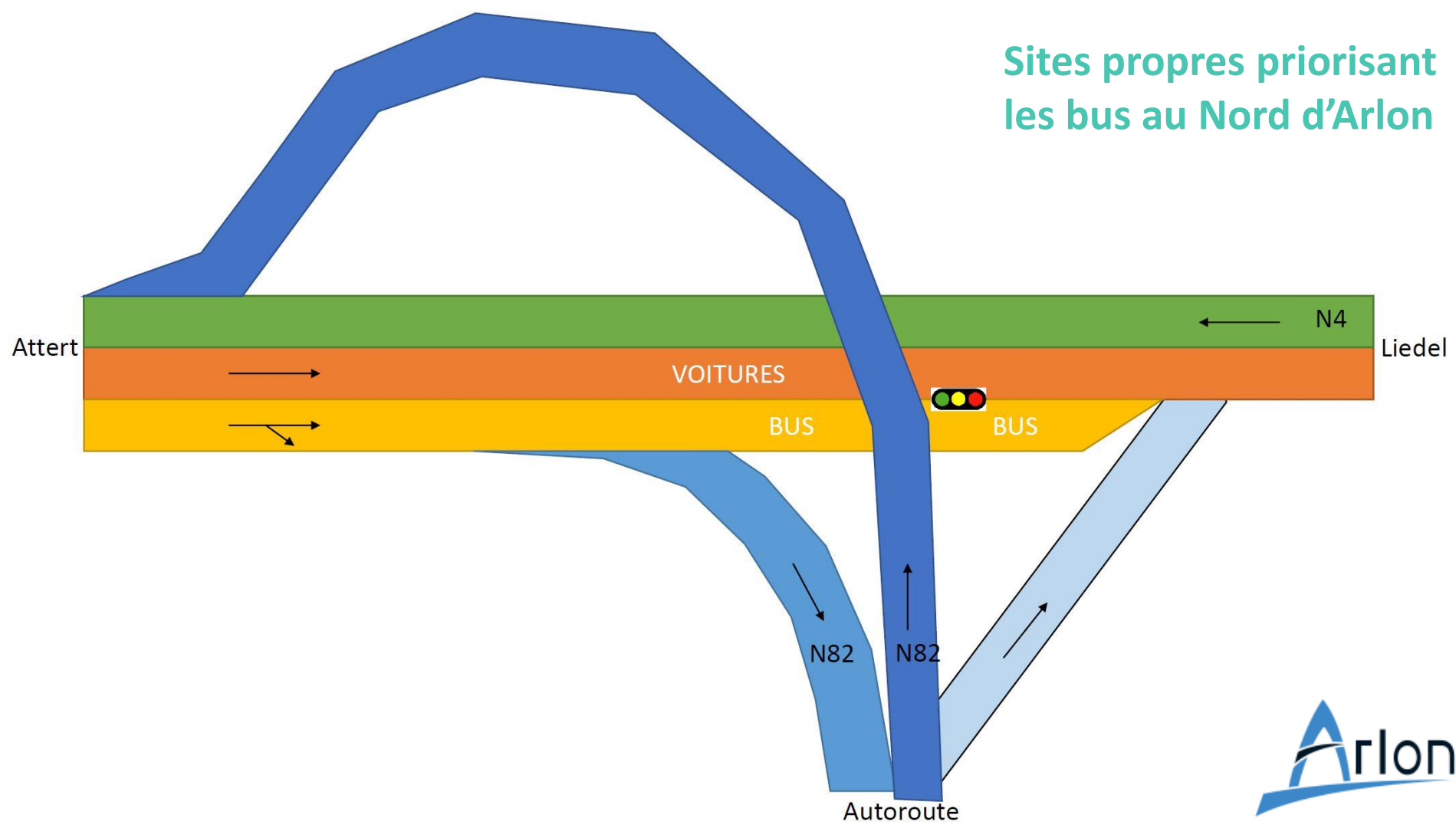
Subside spécial
de 100% si boxe
sur le Réseau Express

7. Divers

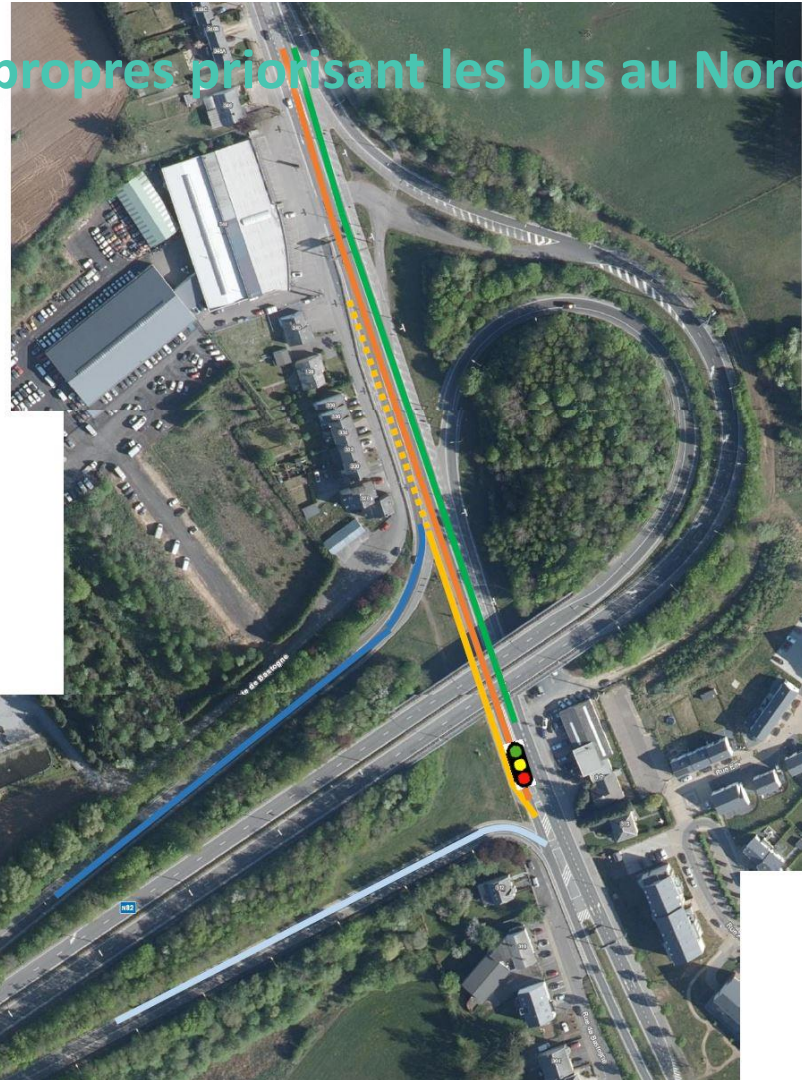
- Intégration dans l'étude d'évaluation des lignes les demandes d'ajout d'arrêts (études 2022)
- Modification d'offres au regard de la suppression du passage à niveau de Sterpenich
- Sites propres priorisant les bus au Nord d'Arlon

Pour information

Sites propres priorisant les bus au Nord d'Arlon



Sites propres priorisant les bus au Nord d'Arlon



Couleur	Mouvement	Description
Vert	N4 Liedel → Attert	Pas de modification
Orange	N4 Attert → Liedel	Voie pour les voitures avec un feu juste avant la bretelle (bleu clair)
Jaune pointillés	N4 Attert → N82 E411	Présélection de tourne-à-droite
Bleu foncé	N82 vers E411	Bande de lancement vers N82
Bleu clair	N82 E411 → N4 Liedel	Insertion facilitée par le feu
Ligne jaune	N4 Attert → Liedel	Site propre bus

Fonctionnement:

le feu arrête les véhicules venant d'Attert (orange) pour laisser passer ceux venant de la N82 (bleu foncé). Lorsqu'un bus venant d'Attert arrive, il se met sur le site propre (jaune) et un signal est envoyé au feu; celui-ci se met au rouge pour bloquer les voitures venant d'Attert (orange) et laisser passer le bus.

Prochaine réunion de l'OCBM au printemps 2022

Merci pour votre attention
N'hésitez pas à nous contacter pour
toute proposition de points à porter à
l'ordre du jour :
bassins.mobilite@spw.wallonie.be